

Les échos du Conseil de Faculté

Après l'interruption estivale, Le Conseil de Faculté a été réuni le 22 septembre.

En formation restreinte, il a été procédé à la réorganisation des responsabilités pédagogiques dans le Master Droit pénal et sciences criminelles, en raison de la nomination du Pr Bertrand de Lamy à la Chambre criminelle de la Cour de cassation. La mention sera désormais dirigée par les Pr Antoine Botton et Guillaume Beaussonie. Le M2 droit pénal et sciences criminelles sera dirigé par les Pr Amane Gogorza et Antoine Botton.

En formation plénière, il a été, bien entendu, surtout question des conditions très particulières de la rentrée universitaire.

Après avoir expérimenté une rentrée en présentiel avec masques pour tout le monde, il est désormais nécessaire d'ajuster notre dispositif pédagogique à l'évolution de la situation sanitaire. Les recommandations de l'Agence Régionale de Santé que nous suivons de manière stricte, nous conduisent à faire basculer l'intégralité de la licence (les 3 niveaux) en distanciel immédiatement. Les Travaux dirigés commenceront le 28 septembre avec la même modalité que les cours magistraux. Si la situation le permet, nous rebasculerons sur la jauge de 50% (actuellement encore applicable, pour partie, en M1).

De manière à anticiper l'organisation des examens, il est décidé que pour les semestres impairs de Licence et Master 1, les examens auront lieu à distance. Il est souhaité qu'ils concernent toutes les matières.

Une cellule de réflexion sur la continuité pédagogique est immédiatement mise en place, sous la coordination du Pr Marc Nicod, Premier Assesseur. Elle se réunira le 5 octobre. Son périmètre est celui de l'organisation pratique des cours magistraux, des travaux dirigés et des examens durant cette année universitaire.

Beaucoup de questions pratiques se posent en ce début d'année. Des ateliers de familiarisation avec l'emploi des licences Zoom sont organisés tout au long de la semaine, grâce à notre collègue Ronan Tournier, VP numérique, que je remercie très vivement ainsi que Philippe Ourliac et toute l'équipe de la Dtice.

Une réunion avec les chargés de travaux dirigés est prévue le 24 septembre.

Je remercie aussi les responsables pédagogiques de Licence et l'équipe des assesseurs ainsi que les scolarités (pôles Licence et Master) pour leur implication.

De manière à venir davantage en aide aux étudiants, le Conseil de Faculté a doublé le montant total (porté à 20000€) des bourses d'excellence et, en particulier sur critère social croisé avec le mérite.

La période est extrêmement complexe. Je demande à tous de redoubler de solidarité et de compréhension mutuelle. Prochain Conseil : le 20 octobre.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique